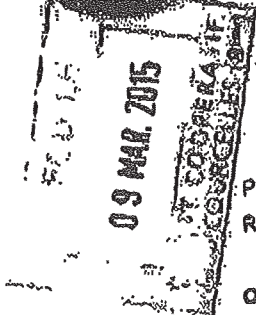




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BANQUE FRANCAISE DE CREDIT COOPERATIF
A l'Attention de Madame [REDACTED]
80 rue de Courcelles
75008 PARIS



Paris, le 5 mars 2015

Recommandé avec Accusé de réception

Objet : Administration Provisoire du Syndicat SCID CFDT

Madame,

Je vous confirme que le Bureau National de la Cfdt dans sa séance du 11 février 2015 a prononcé, dans le cadre des articles 26 des statuts confédéraux et 48 du Règlement Intérieur de la Confédération, la mise sous administration provisoire du syndicat SCID Cfdt. Cette administration provisoire a pris effet le jour même pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2015 et pouvant être prolongée de 12 mois.

L'Administration Provisoire a notamment pour objet de récupérer tout ce qui est la propriété du SCID Cfdt et, en particulier, les livres de comptes, carnets de chèques, cartes bancaires et cartes de crédit, ainsi que les codes d'accès relatifs aux comptes bancaires.

Le Bureau National a désigné comme administrateurs provisoires M. Pascal BRETONNIERE et M. Robert LUCAS avec tous pouvoirs d'intervention et de gestion dès la mise en place de la décision.

Pour permettre sa mise en œuvre il est nécessaire, dans un premier temps, de faire opposition sur tous les moyens de paiement et accès aux comptes ouverts au nom du syndicat à la date de la décision, soit les chéquiers, les cartes bancaires, les cartes de crédit, les comptes en ligne et les outils de gestion des prélèvements.

Les administrateurs provisoires disposeront de la signature sur les comptes ouverts au nom du syndicat et disposeront également de chéquiers et de codes d'accès sur les comptes en ligne et sur les outils de gestion de prélèvements.

Je vous remercie de bien vouloir contribuer à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Laurent BERGER
Secrétaire Général